



Engagement des participants quant au Covid-19

La santé et le bien-être de tous sont une priorité. Dans le but de limiter l'exposition aux risques liés au COVID-19, certaines mesures de contrôle s'imposent. Afin de prévenir la propagation du virus et de protéger les acheteurs, vendeurs et courtiers immobiliers, nous vous demandons de prendre connaissance et de signer le présent document. Dans le cas contraire, nous pourrions nous voir dans l'obligation de retarder l'inspection. Nous vous remercions de votre collaboration dans cet effort commun.

Adresse de l'inspection :

Prénom et nom : _____

Numéro de téléphone : _____

Êtes-vous : Vendeur Acheteur Courtier immobilier

1. Au cours des 14 derniers jours, avez-vous présenté des symptômes tels que toux, fièvre difficultés respiratoire, ou perte soudaine de l'odorat ?
Oui Non

2. Au cours des 14 derniers jours, avez-vous voyagé à l'extérieure du pays ?
Oui Non

3. Au cours des 14 derniers jours, avez-vous été en contact avec une personne atteinte de la Covid-19 ?
Oui Non

4. À votre connaissance, l'immeuble a-t-il déjà été occupé durant les 6 derniers jours par une personne ayant été diagnostiqué positif au Covid-19?
Oui Non

5. Je déclare que la prise de possession de la propriété est avant le 31 juillet 2020
Oui Non

Veillez noter que seul le résident habituel devrait être présent dans la propriété pendant l'inspection, tout en respectant la distanciation sociale minimale de 2 mètres en tout temps. Un résumé détaillé de l'inspection sera fait à l'acheteur à l'extérieur du bâtiment ou par téléphone.

L'inspecteur s'engage à respecter les normes établies par les autorités concernées, soit :

- Respecter la distanciation sociale minimale de 2 mètres en tout temps.
- Se laver/désinfecter les mains avant et après l'inspection.
- Porter un survêtement, des gants et un dispositif recouvrant la bouche et le nez (masque) à l'intérieur du bâtiment pendant la durée complète de l'inspection et les disposer de façon sécuritaire.
- Nettoyer et désinfecter l'équipement entre chaque inspection.
- À sa connaissance, ne pas avoir été en contact avec une personne testée positive, ne pas avoir de symptômes liés à la Covid-19 et ne pas avoir voyagé à l'extérieur du pays au cours des 14 derniers jours.
- Contacter l'acheteur immédiatement dans le cas où des symptômes liés à la Covid-19 seraient ressentis dans les 14 jours suivants l'inspection.

L'inspecteur prend toutes les mesures nécessaires afin de respecter les exigences de la CNESST, ainsi que de la RBQ et de l'AIBQ en matière de sécurité au moment de l'inspection. Par conséquent, l'inspecteur est dégagé de toute responsabilité liée à la contraction de la maladie, ainsi que toutes conséquences pouvant résulter de celle-ci suite à l'inspection.

L'inspecteur devra avoir reçu ce document rempli par tous les intervenants présents à l'inspection **avant l'exécution.**

Signature : _____

Date : _____